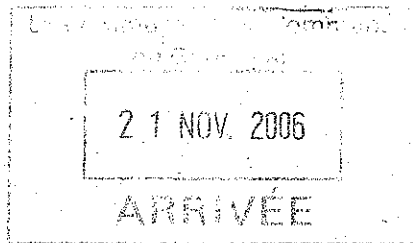




Versailles Grand Parc
communauté de communes



DECISION

N°2006-11-02

Nos Réf. : SMP – ENV – TEOM/REOM.

Etude relative à un passage de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) à la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) ou, en cas d'impossibilité, de lissage sectoriel de la TEOM sur le territoire de la communauté de communes du Grand Parc.

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son art. L. 5211-10 ;

Vu la délibération en date du 27 juin 2006 donnant délégation au président « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés à procédure adaptée tels qu'ils sont définis à l'article 28 du code des marchés publics ; »

Vu la procédure adaptée lancée pour ce marché ;

Considérant qu'il est nécessaire d'analyser les conditions de faisabilité d'un passage de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) à la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) sur le territoire de la communauté de communes du Grand Parc ;

Décide

Art. 1 - de signer un contrat avec la société PÖYRY ENERGY dont le siège est situé 2 boulevard Vauban à Saint-Quentin en Yvelines (78182) pour le marché d'étude relative à un passage de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) à la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) ou, en cas d'impossibilité, de lissage sectoriel de la TEOM sur le territoire de la communauté de communes du Grand Parc.

Art. 2 - Ce marché prend effet à compter de sa notification et doit être exécuté dans un délai de quatre mois maximum.

Art. 3 - Le montant global et forfaitaire du marché s'élève à 27 500 € HT, hors réunion(s) supplémentaire(s).

Art. 4 - Monsieur le Directeur Général des Services et Madame le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont copie sera transmise à Monsieur le Préfet des Yvelines.

Art. 5 - Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- ✓ Monsieur le Préfet des Yvelines,
- ✓ Madame le Comptable de la Trésorerie de Versailles,

Fait en 2 exemplaires, à Versailles, le 14 NOV 2006

PPAF 78
17-11-06

Le Président,


Etienne PINTE

Président du Grand Parc